

« L'INITIATIVE BIODIVERSITÉ : EXTRÊME ET INEFFICACE »



Photo : Prometerre.

UNION SUISSE DES PAYSANS

COMITÉ CONTRE L'INITIATIVE BIODIVERSITÉ COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 JUIN 2024

Le 22 septembre prochain, le peuple se prononcera sur l'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) ». Pour le Conseil fédéral, le Parlement, l'économie et l'agriculture, cette initiative va beaucoup trop loin. Son acceptation limiterait fortement la production durable d'énergie et de denrées alimentaires, restreindrait l'exploitation des forêts et des infrastructures touristiques dans les zones rurales, et renchérirait la construction. Les instruments et les dispositions légales visant à promouvoir la biodiversité existent déjà en suffisance. À l'occasion de sa conférence de presse de ce jour, une large alliance a expliqué ses arguments contre l'initiative et donné en même temps le coup d'envoi de sa campagne de votation.

Le 22 septembre, le peuple se prononcera sur l'initiative biodiversité. Il s'agit à nouveau d'une initiative extrême, inefficace et, au vu de la situation en Suisse, inutile. Tant le Conseil fédéral que le Parlement s'y opposent. Aujourd'hui, à l'occasion de la conférence de presse du comité contre l'initiative biodiversité, une large alliance composée de personnes issues du monde agricole, économique ou politique est venue exposer ses arguments.

ARGUMENT 1: L'INITIATIVE REND PRATIQUEMENT INTOUCHABLE 30% DU TERRITOIRE NATIONAL.

L'objectif des initiants est clair : réserver 30 % de la surface du pays à la biodiversité. Actuellement, le comité d'initiative estime que seuls 8 % sont suffi-

samment protégés. Il manquerait donc une surface équivalant à celle des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis. La production alimentaire n'y serait plus possible, sinon fortement limitée. Si l'Alliance reconnaît qu'il y a encore de la marge pour optimiser, elle pense qu'il faut agir au niveau non pas de la quantité, mais de la qualité de ces surfaces.

ARGUMENT 2 : L'INITIATIVE PASSE SOUS SILENCE TOUT CE QUE FAIT L'AGRICULTURE POUR PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ.

À l'heure actuelle, 19 % des surfaces agricoles sont réservées à la promotion de la biodiversité, soit 195 000 hectares de terres ou les cantons de Genève et de Fribourg réunis. Or, l'octroi de paiements directs ne présuppose aujourd'hui qu'une surface de 7 % par exploitation. À ces surfaces s'ajoutent 220 000 hectares de prairies riches en espèces dans la région d'estivage.

ARGUMENT 3 : L'INITIATIVE EST UNE ENTRAVE À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE INDIGÈNE ET DURABLE.

Le déclassement de vastes surfaces en zones strictement protégées conduirait à un freinage complet de la mise à disposition d'énergies renouvelables indigènes. L'importance qu'accorde l'initiative au statut de protection est telle qu'elle bloque le développement voulu et important de ces énergies. Or, les citoyens suisses ont réaffirmé leur volonté de les promouvoir à l'été 2023 (loi sur le climat et l'innovation) et 2024 (loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables).

ARGUMENT 4 : L'INITIATIVE RESTREINT L'ÉCONOMIE DU BOIS.

Si l'initiative venait à être acceptée, l'économie du bois se retrouverait confrontée à de nouvelles restrictions et directives imposées par l'extension des réserves forestières. Le rôle de fournisseuse de matière première que joue la forêt serait relégué au second plan.

ARGUMENT 5 : L'INITIATIVE DÉPLACE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL À L'ÉTRANGER.

Une acceptation de l'initiative affaiblirait la production indigène de denrées alimentaires, d'énergie et de bois. Cette dernière serait délocalisée, loin des yeux, loin du cœur, à l'étranger, où les normes écologiques sont plus basses en général. L'environnement n'y gagnerait rien du tout.

ARGUMENT 6 : L'INITIATIVE RENCHÉRIT ET RESTREINT LA CONSTRUCTION, Y COMPRIS DANS LES ZONES D'HABITATION.

Les initiants ne limitent pas leurs demandes aux surfaces et aux structures situées en dehors de la zone à bâtir. Les zones d'habitation ainsi que les PME et les industries qui y sont établies seraient aussi concernées. Celles-ci devraient s'attendre à des obligations supplémentaires, à des procédures d'autorisation encore plus longues et à une hausse considérable des coûts de construction.

ARGUMENT 7 : L'INITIATIVE AFFAIBLIT LE DÉVELOPPEMENT DANS LES RÉGIONS DE MONTAGNE ET LE TOURISME.

Les régions de montagne et le tourisme sont tributaires des infrastructures. L'initiative en limiterait fortement la réalisation.

ARGUMENT 8 : L'INITIATIVE VIOLE LES PRINCIPES FÉDÉRAUX.

En cas d'acceptation, l'initiative réduirait les compétences ainsi que la marge de manœuvre des cantons et des communes, car elle transférerait la mise en œuvre par les cantons à la Confédération.

ARGUMENT 9 : L'INITIATIVE ALOURDIT LES FINANCES FÉDÉRALES PAR DES DÉPENSES CONSIDÉRABLES.

Les pouvoirs publics seraient confrontés à des dépenses annuelles supplémentaires de 375 à 440 millions de francs.

Afin de montrer à la population « l'inutilité » et les conséquences néfastes de l'initiative, l'Alliance a profité de la conférence de presse de ce jour pour donner le coup d'envoi de sa campagne de votation.

**union suisse
des paysans** 